

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et  
solidaire

Secrétariat général – SG/SPES

## Décision du 30 janvier 2019 relative à la représentation des membres des organisations syndicales au conseil de perfectionnement de l'école nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)

NOR : TREK1902325S

*(Texte non paru au journal officiel)*

**Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,**

Vu l'arrêté du 8 février 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'école nationale des techniciens de l'équipement ;

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Compte tenu des résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 au ministère de la transition écologique et solidaire, et en application de l'article 7.5 de l'arrêté du 8 février 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'école nationale des techniciens de l'équipement, les sièges des représentants des organisations syndicales sont répartis comme suit :

**CFDT : 1 ; CGT:1 ; FO :1 ; UNSA : 3.**

### **Article 2**

Sur proposition des organisations syndicales sont désignés membres du conseil de perfectionnement de l'ENTE les personnes dont les noms suivent :

#### *Membres titulaires*

CFDT : ROUSSEAU (Isabelle)

CGT : LEPLA (Isabelle)

FO : RAULT (Jean-Noël)

UNSA : FALLOURD (Laurent), FRIAUD (Jérôme), MOUSSU (Pascal)

*Membres suppléants*

CFDT : CHANTRELLE (Timothée)

CGT : TATOT (Fabienne)

FO : FERRARI-PAILLET (Stéphanie)

UNSA : MIRMAND (Hervé), PICARD (Marie-Hélène), RAHMOUNI (Rachid)

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 30 janvier 2019.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :  
Le Chef du service du pilotage et de  
l'évolution des services,

Jean-Philippe DENEUVY